

CERCLE DE COMPETENCE NATATION COURSE
CERCLE DE COMPETENCE JUGES ET ARBITRES

A l'attention :

- **des présidentes et présidents des Ligues Régionales et Comités Départementaux,**
- **des cadres techniques, et responsables d'ETR,**
- **des responsables régionaux des officiels,**
- **des présidentes et présidents de club.**

Le 7 décembre 2022

Note de cadrage relative à l'application à compter du 1^{er} janvier 2023 de la décision de « n'autoriser le port des vêtements techniques lors des compétitions qu'à partir de la catégorie Juniors »

INTRODUCTION

Sur proposition du Cercle de Compétence Natation Course, plusieurs évolutions majeures concernant la catégorie Jeunes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale de la Fédération en juin dernier.

Parmi elles, une restriction quant à l'usage des « vêtement techniques », en n'autorisant son utilisation qu'à partir de la catégorie Juniors. Cette décision permet de faire valoir l'expression du travail des habilités motrices et aquatiques qui ne sont pas le pré carré des nageurs physiologiquement en avance sur les autres.

La présente note de cadrage vise à préciser ce qui doit être considéré comme un « vêtement technique » afin de permettre d'une part une bonne compréhension de la règle par les nageurs/nageuses et leur entourage, d'autre part un cadre simple pour les officiels qui seront amenés à faire respecter le règlement.

Nous vous remercions d'assurer une large diffusion de cette note.

QU'EST-CE QU'UN VÊTEMENT TECHNIQUE

La seule référence à une homologation par la FINA ne permet pas de distinguer un maillot de bain dit « technique » d'un maillot de bain dit « classique/normal ». En effet des fabricants ont soumis à l'homologation de la FINA des maillots de bain non techniques.

Il est donc nécessaire de définir des critères simples et facilement identifiables.

Après analyse des différents paramètres qui caractérisent un maillot de bain, et recherche des pratiques d'autres fédérations qui ont pris des décisions comparables, deux critères sont retenus :

1. Le type de couture pour l'assemblage des différentes pièces
2. La forme (coupe)

Le type de couture :

Le caractère technique d'un maillot est essentiellement apporté par le tissu utilisé, qui induit ses performances en termes de glisse et de gainage.

Cependant, il serait très compliqué de déterminer un critère basé sur les caractéristiques du tissu en termes de technique de réalisation (tricoté ou tissé) et de composition car il y a trop de variantes sur le marché.

En revanche le type de couture utilisé pour l'assemblage des pièces qui le compose est un élément différenciant et facile à juger.

En effet, on peut considérer que globalement les maillots de bain techniques utilisent un tissu tissé, et que la manière de les identifier facilement est qu'ils ont tous des coutures soudées ou collées. A l'inverse l'assemblage des tissus ordinaires (tricoté) est toujours réalisé par des coutures piquées.

Les illustrations ci-dessous présentent les deux types de couture :



Couture piquée



Couture soudée ou collée

Partant de ce constat, seuls les maillots de bain avec coutures piquées seront autorisés pour les catégories Avenirs et Benjamins. Les maillots à coutures soudées ou collées ne sont autorisés qu'à partir des catégories juniors (*)

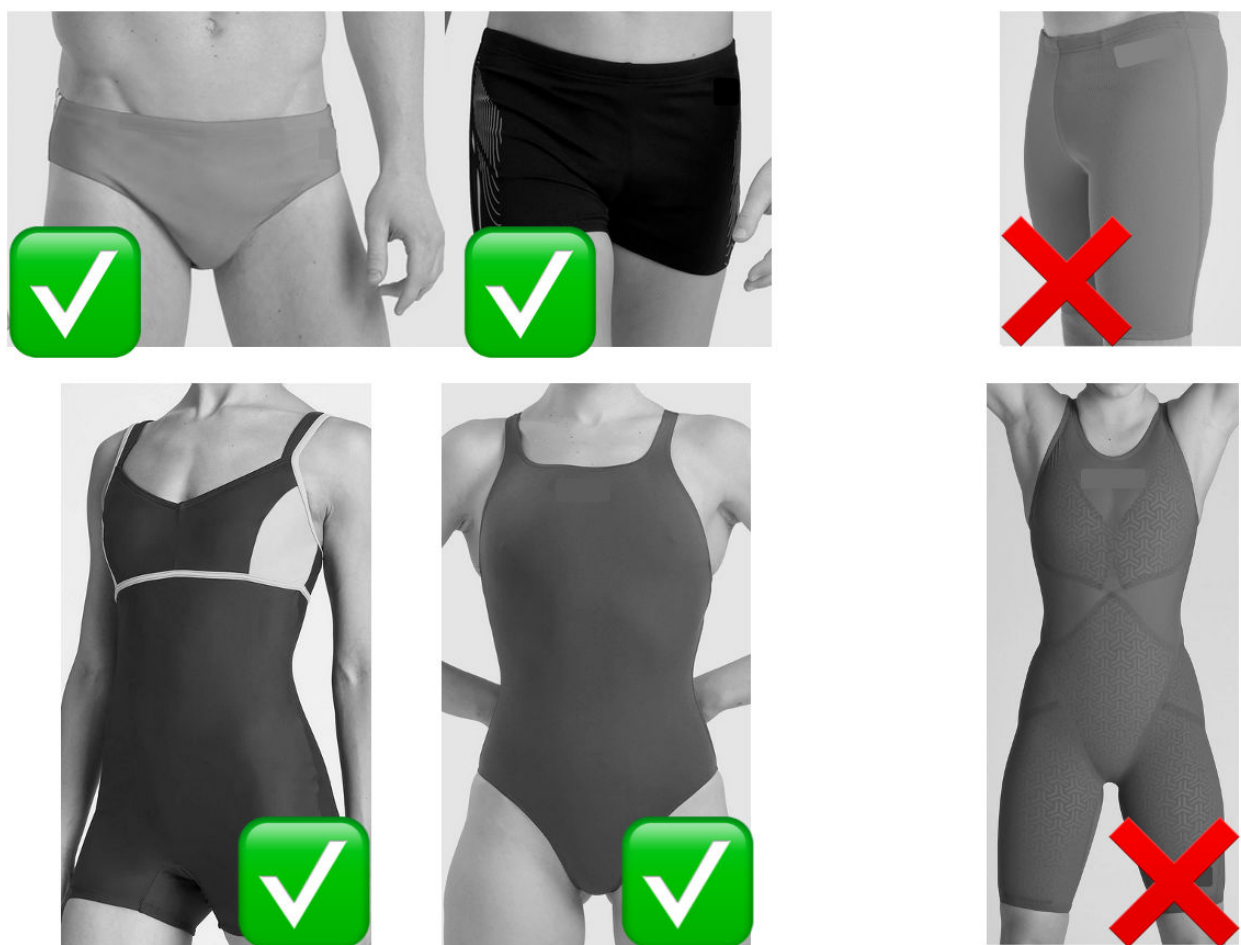
(*) : Exception : les benjamines 2^{ème} année (filles 13 ans) qui seront invitées par la FFN à participer aux championnats de France Juniors au titre des sélections pour la COMEN.

La forme (coupe) :

Associée à la matière utilisée, la coupe du maillot contribue aussi sa performance.

Aussi, pour les catégories soumises à l'interdiction du maillot technique, seules les coupes « traditionnelles » sont autorisées, soit :

- Pour les filles : Seule la coupe « maillot de bain » est autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse
- Pour les garçons : Seules les coupes « short de bain », sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse, et « slip de bain » sont autorisées.



Synthèse :

Pour les catégories Avenirs et Benjamines (*) :

- Pour les filles :
 - Coupe « maillot de bain » autorisé sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si les coutures sont piquées
 - Coupe « combinaison » non autorisée
 - Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées
- Pour les garçons
 - Coupe « slip de bain » autorisée si coutures cousues (piquées)
 - Coupe « short de bain » autorisée sous réserve de ne pas descendre au-dessous du 1/3 de la cuisse ET si coutures piquées
 - Interdiction de tout maillot avec coutures soudées ou collées

A partir des juniors : Application de la réglementation FINA

Consigne pour les encadrants et les officiels

La mise en œuvre d'une nouvelle réglementation nécessite toujours un temps d'explication et d'adaptation, tant pour les nageurs et nageuses, leur entourage, leur encadrement, que pour les officiels.

Nous comptons sur vous pour communiquer largement sur cette nouvelle réglementation et plus encore pour expliquer les fondements et l'esprit qui a prévalu.

Nous invitons les officiels à faire preuve de pédagogie et de bienveillance lors des premières compétitions, afin d'accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle règle, et à nous signaler toutes difficultés rencontrées.

Denis CADON – Président du Cercle Natation Course

Richard MARTINEZ – Directeur de la Natation Course

Marc HANSSLER – Conseiller Technique National – Département Natation Course